



Notre Dame des Fleurs

34 rue de l'Eglise  
28 240 LA LOUPE  
Tél. 02 37 81 09 91  
notredamedesfleurs@orange.fr

# Année scolaire 2015/2016

## RYTHMES SCOLAIRES

**semaine de quatre jours, horaires : 8h45 à 12h 13h30 à 16h20**

L'école est ouverte 10 mn avant et après ces horaires.

## RENTREE

**LUNDI 31 AOÛT 2015 à 8h45.**

La rentrée des écoles publiques étant le mardi 1<sup>er</sup> septembre, le restaurant scolaire communal ne pourra nous accueillir. En conséquence, **les enfants qui mangent à la cantine pique-niqueront le lundi 31 août dans l'enceinte de l'école.**

## REPARTITION DES CLASSES.

**PS/MS :** Marie-Agnès WITKIEWICZ

**MS/GS :** Anne-Lise BOUCHER

**CP/CE1 :** Laurence LE MOUE

**CE1/CE2 :** Hélène LABBEY

**CE2/CM1 :** Anne-Sophie CATTEEU

**CM1/CM2 :** Agnès BRAULT

Bienvenue Mme Labbey nous sommes contents de vous retrouver !

## ETUDE / GARDERIE

**A partir de la rentrée, une étude sera organisée pour les élèves du CP au CM2.**

Ce moment de travail sera surveillé et dirigé par une enseignante.

Les devoirs seront vérifiés et les leçons apprises et récitées.

16h30 / 17h30 : élémentaire ( CP au CM2)	<b>étude</b>	tarif : 2,50 €
16h30 / 17h30 : maternelle ( PS à GS)	garderie	tarif : 1,50 €
17h30 / 18h30 : de la PS au CM	garderie	tarif : 1,50 €

## REGLEMENT FINANCIER 2015/2016

Proposition d'assurance scolaire & extra-scolaire: Mutuelle Saint Christophe : 8,60€/an.

### CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

La contribution annuelle des familles sera à régler en 10 mensualités de 47€, soit 470€ annuels. Ce règlement est destiné à financer les investissements immobiliers, les équipements et les fournitures scolaires ainsi que les dépenses liées au fonctionnement de l'établissement. Les familles ayant plusieurs enfants à l'école Notre Dame des Fleurs bénéficient de la remise famille nombreuse qui est portée automatiquement sur la facture annuelle.

### PARTICIPATION AUX FOURNITURES SCOLAIRES.

Pour les classes maternelles et élémentaires, l'achat de fichiers et de fournitures spécifiques aux classes est effectué par l'école et porté sur la facture annuelle.

## COTISATIONS

**UGSEL** (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre) : 2,70€ pour les élèves du CP au CM.

**APEL** (Association des Parents d'Elèves de l'enseignement Libre) : 23€

Cette cotisation est unique par famille, quel que soit l'établissement privé choisi.

L'Association des Parents d'Elèves représente les parents auprès du chef d'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'école et apporte aux familles un ensemble de services dont la revue « Famille et éducation ». L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur la facture annuelle.

MERCI DE COMPLETER LE COUPON CI-DESSOUS ET DE LE RETOURNER A L'ECOLE  
POUR LE 15 JUILLET DERNIER DELAI

✂ .....

Madame, Monsieur .....

parent(s) de .....

adhère(nt) à l'APEL et acceptent que la somme de 23€ soit portée sur la facture annuelle.

refuse(nt) d'adhérer à l'APEL

ont un ou plusieurs enfants dans un autre établissement catholique :

Nom, prénom de l'enfant: .....

Etablissement scolaire : .....

**ATTENTION: si votre réponse ne parvient pas à l'école pour le 15 juillet 2015 au plus tard, la cotisation APEL sera automatiquement portée sur votre facture annuelle.**

Date :

Signature(s)